

Ecrit par le 7 juillet 2026

Moins de femmes mairesses en Provence



L'extension des listes paritaires aux élections municipales pour les communes de moins de 1 000 habitants n'a pas totalement donné les effets escomptés. Si au niveau national, le nombre de femmes élues conseillères municipales est mécaniquement passé de 37,6 % en 2020 à 47,7 % en 2026, le nombre de femmes élues maires quant à lui n'est qu'en très légère progression (+1,5 %). En Provence, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse le nombre de femmes élues maires de leur commune est même en recul. Il est passé de 103 mairesses à 89 sur un total de 468 communes.

L'obligation ne fait pas tout. La réforme électorale du printemps 2025, imposant la parité entre femmes et hommes dans les listes aux élections municipales n'a pas vraiment abouti à une augmentation du nombre de mairesses. Si au niveau national ce chiffre est en très légère progression, on peut constater qu'en 2026, sur les 10 plus grandes villes françaises, seules deux femmes sont maire ([Johanna Rolland](#) à Nantes et [Catherine Trautmann](#) à Strasbourg), contre trois en 2020, dont Paris.

Une baisse qui s'inscrit à contre-courant de la petite dynamique nationale

Les chiffres communiqués par le Ministère de l'Égalité femmes - hommes montrent que dans les 3

Ecrit par le 7 juillet 2026

départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse le nombre de mairesses est en recul de 13,5 %, passant de 103 en 2020, à 89 en 2026. Si on regarde en détail, les Bouches-du-Rhône par contre voient leurs nombres de mairesses progresser, passant de 17 à 20, en 2026 (sur 119 communes). A contrario, dans les Alpes-de-Haute-Provence, le nombre de femmes maires est passé de 50 à 42 (sur 198 communes) et pour le Vaucluse le chiffre passe de 35 à 29 (sur 151 communes). Une baisse qui s'inscrit à contre-courant de la petite dynamique nationale.

[Claude Bouliou](#), Présidente de l'association des femmes élues dans les Alpes-de-Haute-Provence, déplore cette situation où « les femmes se heurtent encore à un plafond verre pour le rôle de maire ». D'autres observateurs estiment que ce manque de candidates résulte du maintien d'une position dominante des hommes et du recul pris par les femmes face à un univers jugé trop dur, voire violent. De son côté, le Ministère de l'Égalité femmes - hommes estime que l'augmentation du nombre de femmes dans les conseils municipaux pourrait donner l'envie à certaines de conduire des listes. Comme un déclic.

www.elueslocales.fr

Malaucène : l'impact du changement climatique sur les espaces forestiers

Ecrit par le 7 juillet 2026



Le mardi 5 septembre, l'[Association départementale des communes forestières du Vaucluse](#) organise une réunion à Malaucène, à destination des élus, sur l'impact du changement climatique sur les espaces forestiers. Ce moment d'échanges permettra d'aborder le principe d'anticipation et les actions à mettre en place pour pérenniser les forêts.

En effet, les espaces forestiers sont fragilisés par le changement climatique, qui engendre de multiples épisodes de sécheresse, favorise l'écllosion d'incendie et la survenue d'attaques parasitaires. Sans actions concrètes, ils sont amenés à se détériorer et à ne plus remplir leurs rôles : maintien de l'eau et des terres, préservation de la biodiversité, ou encore stockage du carbone.

L'[Office national des forêts](#) sera aux côtés de l'association des communes forestières lors de cet événement pour répondre aux interrogations des élus, notamment sur les travaux nécessaires pour assurer la pérennité des forêts, ainsi que les dispositifs financiers pour mener à bien ces travaux.

Mardi 5 septembre. De 14h à 17h. Grande salle de la mairie. Cours des Isnards. Malaucène.

V.A.

Les élus de Vaucluse face aux problématiques des meublés de tourisme et du surtourisme



Au début du mois de juillet, Jean-Pierre Pettavino, maire de Lourmarin, a organisé une réunion pour laquelle il a invité plusieurs élus et acteurs du tourisme de Vaucluse, afin d'évoquer les problématiques des meublés de tourisme et du surtourisme.

Vendredi matin. C'est ce jour de la semaine qu'a choisi le maire de Lourmarin pour organiser une réunion sur les meublés de tourisme et le surtourisme. Quoi de mieux que le jour de marché de la commune pour attester de l'affluence touristique en période estivale, et donc d'évoquer les effets négatifs qu'elle peut engendrer ?

Ecrit par le 7 juillet 2026

Ainsi, plusieurs communes vauclusiennes étaient représentées lors de cette réunion. Étaient présents : Gérard Debroas (adjoint à la mairie de Roussillon), [Jean-Pierre Gérault](#) (maire d'Oppède), Françoise Merle (adjointe à la mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue), [Eric Bruxelles](#) (conseiller municipal à l'Isle-sur-la-Sorgue et président d'Isle sur la Sorgue Tourisme), [Delphine Cresp](#) (maire de Cabrières d'Avignon), [Paul-Roger Gontard](#) (adjoint à la mairie d'Avignon), [Franck Delahaye](#) (directeur de Destination Luberon), Joël Raymond (adjoint à la mairie de Lourmarin), [Adeline Le Baron](#) (adjointe à la mairie de Lourmarin), [Olivier Voltaire](#) (conseiller municipal à Lourmarin), Marie-Claire Girardet (responsable du service urbanisme à Lourmarin), et bien évidemment Jean-Pierre Pettavino (maire de Lourmarin).

Le Vaucluse et les résidences secondaires

Toutes les communes représentées lors de cette réunion ont entre 30% et 50% de leurs logements qui sont des résidences secondaires. La commune de Gordes a également été évoquée. Plus de 60% de ses logements sont des résidences secondaires. « Aujourd'hui, les gens cherchent à acheter uniquement pour faire de la location parce que la rémunération est attractive », affirme Jean-Pierre Pettavino.

« Le problème des résidences secondaires c'est qu'on se retrouve avec des villages morts l'hiver »

Delphine Cresp

150 000€ par an. C'est le montant de la rémunération que peut percevoir le propriétaire d'un bien composé de trois à quatre chambres dans le Luberon. Ainsi, le prix du foncier ne cesse d'augmenter, et les habitants, notamment les jeunes, ne peuvent rien acheter, encore moins une maison.

Les effets de l'augmentation du nombre de meublés de tourisme

L'augmentation du nombre de locations de courte durée, que ce soit des chambres ou des logements entiers, a eu plusieurs effets tels que :

- la création d'une concurrence avec l'hébergement touristique conventionnel,
- la dégradation des logements, notamment des espaces communs des copropriétés en raison d'une forte rotation des occupants
- une augmentation du risque de transformation de résidences principales en meublés de tourisme
- une pénurie de logements locatifs pour les habitants
- une pression foncière accrue.

« L'augmentation des meublés de tourisme vide une partie du village »

Ecrit par le 7 juillet 2026

Jean-Pierre Pettavino

La pression foncière est l'un des points qui inquiètent le plus les élus aujourd'hui. « La vraie question est : comment attirer et loger des jeunes couples actifs avec des enfants alors que le prix du foncier a explosé ces dernières années ? », interroge Jean-Pierre Gérault. Moins de jeunes peuvent s'installer en Vaucluse, il y a par conséquent moins d'enfants, ce qui entraîne des fermetures de classes. « À la rentrée, l'école de Cabrières d'Avignon va accueillir 60 élèves, pour une capacité de 130 », déplore Delphine Cresp. Ainsi, l'augmentation des meublés de tourisme entraîne des problèmes bien plus larges qu'on peut imaginer initialement.

Demande d'autorisation du changement d'usage

« Les villes de plus de 200 000 habitants ont moins de problème car le maire peut directement prendre un arrêté, les zones urbanisées de plus de 50 000 habitants peuvent aussi se réglementer, les petites communes, elles, ne rentrent pas dans ce cadre-là, la procédure d'autorisation du changement d'usage ne peut être instituée que par arrêté de l'autorité préfectorale », explique Olivier Vollaire. Ainsi, cette réunion n'avait rien d'anodin. Lourmarin, tout comme les autres communes présentes, a volonté de réglementer les meublés de tourisme.

« Il ne s'agit pas de faire une guerre contre les plateformes de location, qui contribuent indirectement à l'économie, mais il faut trouver un juste milieu »

Eric Bruxelles

Les premières discussions sur le sujet sont apparues en 2021 parmi les élus de Lourmarin. Une première réunion avait été organisée en avril 2022 pour chercher des pistes de solutions. Ainsi, la mairie a souhaité déposer un dossier auprès de la préfecture concernant son projet de procédure de changement préalable d'usage des meublés de tourisme, afin d'avoir la main sur ce dernier.

Des meublés de tourisme non déclarés

La réglementation autour des meublés de tourisme n'est pas le seul problème auquel les communes font face, le problème est bien plus large. Un propriétaire souhaitant mettre son meublé de tourisme sur une plateforme en ligne, telle que Booking ou Airbnb, va le déclarer à la commune, mais le paiement de la taxe de séjour est fait à l'Agglomération.

Sauf que tous les meublés de tourisme ne sont pas forcément déclarés, ce qui représente une perte d'argent non négligeable pour les communautés d'agglomération. Grâce à deux outils, AirDNA et PriceLab, Olivier Vollaire a pu repérer toutes les annonces de location sur Lourmarin. « Quand on voit

Ecrit par le 7 juillet 2026

qu'il y en a entre 120 et 140 meublés de tourisme et qu'on demande à l'EPCI combien sont déclarés, on s'aperçoit qu'il y en a maximum 80, donc seulement deux tiers », affirme Olivier.

Un surtourisme en Vaucluse ?

La problématique du meublé de tourisme résulte d'une chose : le tourisme, mais surtout ce qu'on nomme aujourd'hui le 'surtourisme', c'est-à-dire une surtension de certains territoires, certains sites vauclusiens. « Le problème des EPCI et des EPIC, c'est que certaines communes sont en surtourisme, tandis que d'autres souhaiteraient avoir plus de touristes », déclare Eric Bruxelles. Ainsi, les offices de tourisme et les mairies tentent de trouver des solutions afin de mieux répartir les touristes sur toutes les communes.

Certains offices de tourisme seraient même en train de commencer un travail en collaboration avec l'application d'assistance de navigation [Waze](#). « L'application pourrait proposer d'autres activités à l'utilisateur de l'application lors qu'il souhaite se rendre à un endroit au moment où il y a une surconcentration de tourisme », développe Franck Delahaye.

Nouveau décret des zones tendues

Plusieurs communes l'attendaient : un nouveau décret concernant les zones tendues. La décision a été prise le matin-même de la réunion. « Toutes les communes autour de la table font partie du décret », informe Delphine Cresp, qui, en plus d'être maire de Cabrières d'Avignon, est aussi assistante parlementaire aux côtés du sénateur de Vaucluse [Jean-Baptiste Blanc](#).

Ainsi, Lourmarin, Avignon, Roussillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Oppède, et Cabrières d'Avignon, mais aussi beaucoup d'autres communes vauclusiennes, devraient passer en zones tendues, dans le cadre de la [loi ALUR](#) du 24 mars 2014. Cette dernière vise à réguler les marchés immobiliers et encadrer les pratiques abusives et à favoriser l'accès au logement, en protégeant les populations les plus vulnérables.

Les communes choisies par ce nouveau décret ont été sélectionnées en fonction de plusieurs critères : le taux de résidences secondaires sur la commune, les prix de l'immobilier, et le niveau des loyers dans le parc privé. Le décret devrait leur permettre l'accès à une boîte à outils sur laquelle les parlementaires vont travailler pour les élus. Cela devrait constituer de vrais leviers d'action pour les élus et leurs communes.

Agression de maires et d'élus : 'les fantassins

Ecrit par le 7 juillet 2026

de la République' tirent la sonnette d'alarme



Excédés par la multiplication des agressions à leur rencontre, les maires de Vaucluse ont décidé de lancer un cri d'alarme. En effet, le nombre de violences verbales et physiques contre les élus a bondi en France de 32% entre 2021 et 2022, et le Vaucluse n'est pas épargné. Plusieurs incidents récents ont engendré un ras-le-bol, que les élus du département n'entendent plus laisser passer.

Jusqu'à présent on disait que les maires étaient à portée d'engueulade. Ce n'était pas toujours agréable mais, de leur propre aveux, cela faisait partie du 'job'. Aujourd'hui, ces élus de terrains sont désormais de plus en plus à portée de coups et ça ils ne le tolèrent plus. Les récentes menaces de mort à l'encontre du maire de Cairanne ainsi que l'agression d'un des adjoints de Lauris n'ont fait qu'illustrer cette inquiétante tendance générale.

« La situation préoccupante des actes de violence envers nos élus locaux est un sujet d'actualité récurrent, s'alarme Pierre Gonzalvez, président de l'AMV (Association des maires de Vaucluse) et maire de l'Isle-sur-la-Sorgue. Malheureusement, le département n'est pas épargné par cette vague de violence envers les élus de la République. Ces faits s'additionnent et s'accroissent. Cela affecte toutes les communes, des petites aux plus grandes. Il n'y a pas de territoire qui soit préservé. »

Ecrit par le 7 juillet 2026

« Cela affecte toutes les communes, des petites aux plus grandes. Il n’y a pas de territoire qui soit préservé. »

Pierre Gonzalvez, président de l’AMV

Une tendance de fonds à l’échelle du pays

Face à cette tendance de fonds, encore illustrée ce week-end au niveau national par l’incendie du domicile du maire de L’Haÿ-les-Rose, mais aussi par le dramatique décès du maire de Signes dans le Var en 2019, renversé par la camionnette d’un maçon alors qu’il tentait de s’interposer contre un dépôt d’ordures sauvages, ou lorsque le maire de Saint-Brévin, en Loire-Atlantique, a démissionné suite à l’incendie de ses véhicules et de la façade de son domicile en pleine nuit en mars dernier, l’AMV a donc souhaité réagir contre ces agressions à répétition. Et ce d’autant plus que des élus de Vaucluse viennent eux aussi d’être confrontés à des actes de violences verbales ou physiques qui connaissent une explosion en France.

Leur nombre a ainsi bondi de 32% en 1 an, en passant de 1 720 actes en 2021 à 2 265 en 2022.

« Fils de pute de maire, mes frères gitans et moi, on viendra te pulvériser toi et ton village de mort. »

Menaces proférées contre le maire de Cairanne

Ecrit par le 7 juillet 2026



De gauche à droite : Bernard Le Dily, adjoint en charge de la sécurité publique à Mormoiron, Vincent Faure, maire de Sainte-Cécile-les-Vignes, Roger Rossin, maire de Cairanne, Michel Terrise, maire d'Althen-des-Paluds, Anne-Marie Bardet, maire de Sarrians, Jean-François Lovisolo, député de la 5e circonscription de Vaucluse, Pierre Gonzalvez, président de l'AMV, Thierry Dernis, adjoint à la voirie de Lauris, et André Rousset, maire de Lauris.

Le 8 juin dernier c'est Roger Rossin, maire de Cairanne qui a été menacé de mort. L'élu constate pour la seconde fois un affichage sauvage d'un épaviste sur les panneaux directionnels, les feux tricolores, les candélabres, et le mobilier urbain le long de la route Départementale 8.

« Cela enlève la peinture quand on essaye de les décrocher, constate alors agacé le maire de Cairanne. J'ai donc eu la faiblesse d'appeler le numéro figurant sur l'annonce pour expliquer que ce type d'affichage était soumis à autorisation et que là où il les mettait cela n'était pas possible. Je lui ai demandé de venir les enlever. La personne m'a répondu 'qu'il sent foutait, qu'il faisait ce qu'il voulait et qu'il devait travailler'. »

« Je lui alors précisé que je devrais alors le verbaliser, poursuit Roger Rossin. Il m'a alors répondu 'Fils de pute de maire, mes frères gitans et moi, on viendra te pulvériser toi et ton village de mort'. »

Même si c'est la première fois que cela lui arrive en 10 ans de mandat, le maire de Cairanne n'envisage pas forcément de porter plainte. Ces collègues maires de l'AMV, le sous-préfet de Carpentras et la préfète du Vaucluse l'y incite pourtant.

« Même si j'ai du mal à croire que la plainte débouchera sur une interpellation et une condamnation, j'ai finalement porté plainte, ajoute-t-il. Je n'ai pas peur de ces menaces mais je n'accepte pas le côté irrespectueux de l'institution et la violence gratuite de ces propos. » L'enquête est en cours...

Ecrit par le 7 juillet 2026

« Je vais te retrouver et je vais te tuer. »

Menaces proférées contre un des adjoints de Lauris

Le 13 juin dernier, alors que la commune de Lauris est sous les orages, un habitant se retrouve avec 7cm d'eau chez lui. Thierry Dernis, adjoint à la voirie, se rend sur les lieux pour évaluer la situation et voir qu'elles peuvent être les solutions même si ce n'est pas du ressort des compétences de la municipalité.

« Il m'a attrapé par mes vêtements alors que je ne m'y attendais pas, raconte l' élu de Lauris. Il a ensuite voulu me frapper. Les personnes présentes se sont interposées et j'ai réussi à me dégager. Alors que je parlais il m'a dit : 'Je vais te retrouver et je vais te tuer'. »

Thierry Dernis va aussitôt porter plainte. « J'ai été reçu par les gendarmes qui m'ont écouté. Rien que ça, cela fait du bien. Le lendemain la personne a été arrêtée et mise en garde en vue pendant une journée. C'est rassurant de voir que les institutions répondent. »

Une démission collective pour un électrochoc

Dans le même temps, l'adjoint de Lauris reçoit le soutien de toute son équipe municipale. Dans la foulée, André Rousset, le maire, annonce aussi qu'il démissionnera en compagnie de sa majorité. Cette décision devant servir d'électrochoc afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les médias contre ce phénomène général de violences croissantes. « Une action choc pour faire prendre conscience de ces dérives », explique André Rousset, maire de Lauris.

Une protestation qui ne sera finalement pas mise à exécution après plusieurs échanges avec les services de la préfecture de Vaucluse.

La parole se libère

La succession de ces incidents a au moins le mérite de pousser les autres élus vauclusiens à sortir de leur silence après avoir trop longtemps accepter ce type d'acte.

« Les langues se délient, reconnaît Pierre Gonzalvez, le président de l'AMV, et les élus n'hésitent plus à nous faire part de leurs mauvaises expériences en la matière. »

Dans ce cadre, l'AMV recueille les signalements que lui font remonter les élus depuis le terrain. Des signalements de différents niveaux de gravité, qui peuvent aller des insultes jusqu'à des intimidations ainsi que des gestes physiques, et contre lesquels l'AMV se porte systématiquement partie civile.

Gestion des conflits : des formations du GIGN avec l'AMV

Afin de permettre aux élus de Vaucluse de faire face à certaines situations de conflit, l'AMV a organisé des réunions animées par un négociateur de l'antenne du GIGN à Orange. A cette occasion, la gendarmerie nationale explique aux maires et aux élus comment réagir face à une personne agressive et comment tenter de désamorcer une situation de conflit. Une demi-douzaine de réunion a déjà eu lieu avec l'AMV qui va proposer de nouvelles sessions. Par ailleurs, la gendarmerie propose également [des fiches d'informations](#) consultables sur le site referentsurete.fr.

L'AMV dispose d'élus référents contre les violences et les agressions d'élus

Par ailleurs, afin de mieux coordonner son action auprès de ses membres, l'Association des maires de

Ecrit par le 7 juillet 2026

Vaucluse a désigné deux référents : le maire de Sainte-Cécile-les-Vignes et l'adjoint à la sécurité de Mormoiron. Deux élus en charge des violences faites aux élus au sein de l'AMV qui, eux aussi, ont été confrontés aux menaces.

« Au sortir du Covid, j'ai subi une altercation avec des propos homophobes, rappelle [Vincent Faure](#), maire de Sainte-Cécile-les-Vignes. Une affaire classée sans suites même s'il y a eu une écoute des gendarmes et du procureur. »

De son côté Bernard Le Dily, adjoint en charge de la sécurité publique, de la prévention de la délinquance, des écoles, du conseil municipal des jeunes et de la culture à Mormoiron a dû batailler ferme pour que la justice s'en mêle.

« Entre le moment où j'ai déposé plainte, le 25 juin 2022, et le classement sans suite avec un simple rappel à la loi, c'était le 29 novembre. Et encore il a fallu que je voie deux fois le procureur qui nous a dit qu'il avait une échelle de sanction qu'il se devait de respecter. »

En attendant, l'élue de Mormoiron, ancien policier et gendarme, reconnaît alors que l'on peut avoir parfois le sentiment d'être seul, surtout dans les petites communes.

« Dans un village on croise l'agresseur ou sa famille tous les jours. On peut se sentir vulnérable même si fort heureusement on a le soutien de l'AMV. »

Certains s'excusent parfois

Venue soutenir son collègue de Cairanne, Anne-Marie Bardet, maire de Sarrians, a elle aussi connue pareille mésaventure.

« J'ai moi-même été aussi victime de violentes injures le 17 mai dernier, confie l'élue. J'ai informé l'AMV et j'ai porté plainte mais je n'ai pas eu de retour à ce jour. »

Sa 'faute' ? avoir fait une remontrance à une personne qui conduisait trop vite un fourgon sur la place de la mairie, là où jouent des enfants.

« Je n'avais pas voulu témoigner dans la presse à ce moment-là car il y a une fraternité et se sont des gens corrects. Depuis, le monsieur m'a envoyé un message pour s'excuser de son attitude en expliquant qu'il avait tout un tas de raisons personnelles pour expliquer pourquoi il s'était comporté aussi mal : « il exprime son plus profond regret pour son comportement impulsif et irrespectueux à mon égard. Il est conscient d'avoir mal agi. »

Ecrit par le 7 juillet 2026



La gendarmerie propose notamment des fiches conseils de 'déconfliction' à destination des élus afin de disposer de base pour réagir face à une personne agressive.

« Aujourd'hui la parole du maire, ne vaut rien contre un délinquant de la route. »

Michel Terrise, le maire d'Althen-des-Paluds

Des élus qui dérangent parfois les petits trafics

Une litanie sans fin que conclut Michel Terrise, le maire d'Althen-des-Paluds : « J'ai été menacé de mort lors de mon 1^{er} mandat pour une histoire d'urbanisme. Je n'avais pas porté plainte. »

Là, c'est un conducteur qui a mis en danger la vie d'un de ces policiers municipaux en forçant le passage lors d'un simple contrôle où il était présent avec son premier adjoint.

« Nous avons clairement vu le conducteur accélérer et notre policier a dû sauter sur le côté pour l'éviter. Nous avons noté et le numéro et il fallut relancer à plusieurs reprises le procureur pour qu'il y ait des suites. La personne a dit qu'il n'avait pas vu le policier. C'est donc parole contre parole mais aujourd'hui

Ecrit par le 7 juillet 2026

la parole du maire, qui est officier de police et assermenté de par sa fonction, ne vaut rien contre un délinquants de la route. »

« L'écharpe tricolore ne fait pas des élus des surhommes. »

Vincent Faure, maire de Sainte-Cécile-les-Vignes

Ne plus rien laisser passer

« Tout cela, ça affecte autant la vie d'élu que la vie personnelle car il y a des impacts directs », regrette pour sa part, Pierre Gonzalvez, le président de l'AMV qui constate que si certains élus « se sont engagés dans des démarches judiciaires, d'autres peuvent parfois être plus en retrait. »

« Jusqu'alors on rentrait chez soi ou sa mairie et on pensait à autre chose. Mais maintenant, il ne faut plus tourner la page, insiste Vincent Faure. Désormais, il faut tout faire remonter pour savoir ce qui se passe dans nos départements, ce qui se passe en France. Il n'y a pas de petites agressions concernant les élus et plus généralement les citoyens d'ailleurs. Quelle que soit l'agression, elle est intolérable. Il ne faut rien laisser passer. C'est pour cela que je suis fier que l'AMV se porte systématiquement partie civile en étant totalement solidaire avec les élus. Je trouve aussi extrêmement courageux que mes collègues, maires, adjoints ou élus aillent jusqu'au bout de leur démarche de plaintes même si parfois c'est difficile de le faire dans un petit village où tout le monde se connaît. Une solidarité au sein de son propre conseil municipal doit aussi être de mise. Les élus ne sont que des femmes et des hommes. L'écharpe tricolore n'en fait pas des surhommes. »

Le Covid et les réseaux sociaux n'ont rien arrangé

Une situation qui, aux dires des élus, s'est particulièrement aggravée au sortir du Covid.

« Il y a de plus d'incidents de ce type depuis la fin du Covid et la réouverture des 'cages', poursuit le maire de Sainte-Cécile. On constate une agressivité de plus en plus surprenante. Je pense aussi au médecin, aux enseignants, aux forces de l'ordre, aux sapeurs-pompiers, à tous ceux qui sont en contact avec le grand public. »

« Et les réseaux sociaux offrent un univers sans limites à ces excès », complète le président de l'AMV.

« Il faut voir aussi que nous dérangeons les petites trafics ou que nous sommes confronté à des mineurs qui traînent la nuit et que nous ramenons à leurs parents sans que certains de ces derniers n'aient à redire sur le comportement de leurs enfants », indique également, Michel Terrise, le maire d'Althen.

« A cela s'ajoute des problématiques avec des individus qui ont des problèmes psychologiques ou psychiatriques que l'on a identifiés », complète Pierre Gonzalvez. « Nous sommes particulièrement démunis dans ces cas de figure », confesse la maire de Sarrians.

« Nous sommes responsables de tout, y compris pour des problèmes de compétences qui ont été enlevés aux maires. »

Ecrit par le 7 juillet 2026

Pierre Gonzalvez, le président de l'AMV

« Nous sommes assaillis tous les jours pour des problèmes concernant des compétences qui ont été enlevés aux maires : l'assainissement, la fibre, l'eau, les déclarations d'impôts, la distribution d'électricité, les encombrants, les routes, la vitesse, les vols... Nous sommes responsables de tout », regrette le président de l'AMV.

Ce dernier poursuit cependant « Les gens se rendent tout de même compte de ce que nous faisons. Beaucoup de nos administrés nous disent 'qu'ils ne savent pas comment on fait' et 'comment on supporte ces contraintes'. 'Qu'ils ne voudraient pas être à notre place'. »

Si à ce jour ces agressions ne sont pas encore venues à bout de leur motivation, entre pare-brise casé ou rayure sur la voiture, des élus de Vaucluse reconnaissent que cela commence à entamer leur détermination pour la vocation...

Ainsi, selon l'Association des maires de France, le taux de démission serait actuellement de 15% pour les élus municipaux alors qu'il n'est que de 2,7% dans le secteur privé.

Condamner c'est bien, agir c'est mieux !

« Le problème aujourd'hui c'est que les gens ne sont plus des citoyens mais des consommateurs de services publics », explique Jean-François Lovisolo, ancien co-président de l'AMV désormais député de la 5^e circonscription de Vaucluse. Il peut y avoir les discussions dans la rue, voir des engueulades, mais on est dans le ressort de la 'Pagnolade'. Mais il y a aussi ce qui est de l'ordre de l'inacceptable, comme à Lauris ou Cairanne. »

« Les gens ne sont plus des citoyens mais des consommateurs de services publics. »

Jean-François Lovisolo, député de la 5e circonscription de Vaucluse

« Je veux bien que l'on nous interpelle toute la journée pour des choses où l'on n'a rien à voir, poursuit le parlementaire. On est là pour ça. Mais il ne faut pas oublier que les élus locaux sont les derniers à faire du lien social quand il n'y a plus de services publics sur les territoires. Et ils ne le font pas pour l'argent. Ce n'est pas pour 500€ par mois, qui passent d'ailleurs principalement dans les frais de déplacement qu'ils le font, mais bel et bien pour l'intérêt collectif et rendre service aux gens. Si on perd ces élus-là, il n'y a plus rien derrière. Il faut donc que l'Etat prenne des mesures et des sanctions exemplaires quand un élu local est agressé comme c'est le cas par exemple pour un gendarme. Il faut envoyer un message car c'est bien de condamner mais il faut aussi agir. »

Dans cette optique, Jean-François Lovisolo et Karl Olive, député de la 12^e circonscription des Yvelines, proposent donc une loi relative « au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux », « ces fantassins de la République, ces chevilles ouvrières du pays, qui sont quotidiennement vilipendés, agressés au point de renoncer à une mission qui leur a été confiée en toute

Ecrit par le 7 juillet 2026

légitimité par leurs concitoyens. »

Les maires des petites communes en première ligne

« Dans les communes, ce phénomène est bien connu des maires et des personnels municipaux, poursuit Jean-François Lovisolò. Les plus petites d'entre elles ne peuvent pas bénéficier d'agents assermentés, ni de services structurés. Ce sont donc souvent les élus qui se retrouvent seuls, face, d'une part, à un nombre grandissant d'infractions (dégradation de biens publics et de mobilier urbain, dépôts sauvages d'ordures...) et, d'autre part, à des agressions, menaces, intimidations, insultes ou injures qui touchent maires, adjoints et conseillers municipaux dans l'exercice ou du fait de leurs fonctions. »

La proposition de loi des deux députés a notamment pour objectif d'aligner les peines suite à des délits contre les conseillers municipaux en charge d'une mission de services publics sur celles prévues pour ces mêmes agissements contre les représentants des forces de l'ordre.

Allongement du délai de prescription pour diffamation et protection fonctionnelle

Le texte prévoit aussi que la durée d'un acte diffamatoire, prescrit tous les 3 mois, puisse être allongée à 12 mois pour les personnes dépositaires de l'autorité publique. Autre souhait : la création d'un « un délit d'atteinte à la vie privée par diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale d'une personne titulaire d'un mandat électif communal permettant de l'identifier ou de la localiser afin de protéger les élus par l'interdiction de la diffusion malveillante de données personnelles, notamment sur un service de communication au public en ligne ».

Il est également demandé « d'étendre la compensation financière par l'État, couvrant les coûts de couverture assurantielle, à toutes les communes de moins de 10 000 habitants. Cette mesure s'appliquerait à la protection fonctionnelle accordée aux conseillers municipaux, afin de soulager ces derniers de cette charge financière ».

« L'Aggression est un acte exceptionnelle et doit avoir une réponse exceptionnelle, insiste le député vauclusien, ancien maire de la Tour d'Aigues. Et cette réponse c'est une réponse pénale. »

« Le débat cela empêche de se battre. »

André Rousset, maire de Lauris

Pas de salut sans une réaction collective

« Je pensais que l'humanité évoluait, mais parfois il faut constater que parfois elle régresse, constate avec un brin de fatalisme, André Rousset, le maire de Lauris. Je suis travailleur social de formation initiale. C'est tous ensemble que nous devons agir : les élus, les citoyens, la République. Cela passe par tout le monde, les papas et les mamans aussi, les députés, la préfète, les journalistes. Il faut saisir les enjeux de tout cela et qu'on essaye de le freiner. Si on ne le fait pas ensemble, nous n'y arriveront pas. Il faut mettre de l'humain dans ce qui nous uni car aujourd'hui on perd de l'humain. Il faut comprendre que le débat cela empêche de se battre. »

Ecrit par le 7 juillet 2026

Laurent Garcia

La réponse des services de l'Etat

Conscient d'une situation de plus en plus tendue, Violaine Démaret, préfète de Vaucluse, a tenu à rappeler que Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la ruralité a annoncé la création d'un centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus.

Ce dernier pilotera le déploiement d'un pack sécurité comprenant :

- la création d'un réseau de plus de 3 400 référents « atteintes aux élus » dans toutes les brigades de gendarmerie et les commissariats, offrant un point de contact privilégié aux élus pour parler des menaces ou des violences dont ils font l'objet,
- le renforcement du dispositif 'Alarme élu', qui permet aux élus qui se sentent menacés d'alerter leur commissariat ou leur gendarmerie pour être secourus rapidement en cas d'appel au 17, et bénéficier d'une vigilance renforcée de la part des forces de l'ordre,
- le rappel aux préfets du principe 'une menace = une évaluation', pour que ces derniers puissent décider de mesures éventuelles de protection.

Ces mesures permettront d'amplifier la démarche « d'aller-vers » des forces de l'ordre, afin de faciliter le dépôt de plainte des élus locaux quand ils le souhaitent et où ils le souhaitent.

« Ni responsable, ni coupable ! »

Ecrit par le 7 juillet 2026



L'an dernier, 134 517 cyclistes ont fait l'ascension du Mont Ventoux. Et au moins autant en sont redescendus, et c'est là que les choses se compliquent. En effet, la plupart des accidents impliquant des cyclistes intervient dans la descente.

Pour renforcer la sécurité le département de Vaucluse a mis en place une douzaine de panneaux pour faire de la prévention. Si cette initiative est tout à fait louable, il y a un truc qu'on comprend pas bien. Les cyclistes qui ont fait la montée n'ont-ils pas eu le temps de prendre toute la mesure de la déclivité et des risques encourus pour redescendre ? Entre 2007 et 2022, 62 accidents avec des cyclistes ont été déplorés sur les routes du géant de Provence. Si la majorité de ces accidents ne sont que matériels, près de 47 % d'entre eux comptent au moins un blessé grave, voire un tué.

Faut-il mettre des panneaux pour que les inconscients deviennent raisonnables ?

Les causes de ces accidents sont multiples : cyclistes non avertis, fatigue, euphorie de la descente, cohabitation parfois difficile avec les engins motorisés. A cette liste non exhaustive on pourrait y ajouter le manque de lucidité. Et c'est là le cœur du sujet. Comment ne peut-on pas être conscient des dangers et

Ecrit par le 7 juillet 2026

faut-il mettre des panneaux pour que les inconscients deviennent raisonnables ? Leur jugeote et surtout la nature du terrain ne peuvent-ils pas conduire ces cyclistes à raison garder ? Certes, il convient de prévenir les usagers quand, sur une route, un virage peut être dangereux surtout s'il est aveugle, mais dans le cas du Ventoux, on ne saurait entendre l'argument qui consisterait à dire « je ne savais pas ou j'avais pas vu » !

En définitive, ces panneaux sont là autant pour protéger les cyclistes que la collectivité qui les a posé.

Sécuriser, protéger c'est aujourd'hui devenu un leitmotiv, une obsession. Partout, tout le temps, sur tous les fronts on veut nous protéger, assurer notre sécurité. La capacité de ceux qui nous gouvernent et nous administrent à édicter des normes de sécurité est sans limite. Ce besoin constant de « mettre en sécurité » part sans doute d'une bonne intention mais ne conduit-il pas aussi à déresponsabiliser ? Ne pourrions-nous pas aussi faire appel au bon sens ? Mais en définitive tout cela est de notre faute. C'est nous qui exigeons toujours plus de l'état providence et notre capacité à nous retourner contre lui en cas d'accident est elle aussi sans limite. En définitive, ces panneaux sont là autant pour protéger les cyclistes que la collectivité qui les a posé. On attend tout de l'autre et ici en l'occurrence de la collectivité, mais on exige peu de soi. Décidément, on vit une époque bien formidable !

Dernière minute

Le 19 juin, le maire de Lauris et les conseillers de sa majorité ont démissionné suite à l'agression orale et physique de l'adjoint en charge de la voirie par un habitant de la commune. Cet habitant rendait responsable les élus de l'inondation de sa maison suite aux orages du 13 mai dernier. L'adjoint a porté plainte et l'habitant a été placé en garde à vue.

Les élus du territoire Luberon-Lure face au changement climatique

Ecrit par le 7 juillet 2026



Au début du mois de décembre, les élus du territoire Luberon-Lure se sont donnés rendez-vous à Bonnieux pour assister à un séminaire sur le thème 'Changement climatique : comment l'atténuer, comment adapter mon territoire ? Des solutions existent !'

Organisé par le [Parc naturel régional du Luberon](#) et le Réseau des Parcs naturels régionaux de Paca, cet événement avait plusieurs objectifs : apporter une meilleure connaissance de l'impact du changement climatique localement, donner des clés et des outils aux élus du territoire afin de mieux anticiper, atténuer et s'adapter aux conséquences du changement climatique par des actions identifiables et reproductibles.

La journée s'est divisée en deux parties. La matinée a été rythmée par plusieurs présentations sur la notion de changement climatique, pour connaître les solutions d'atténuation et d'adaptation, et les solutions fondées sur la nature. L'après-midi, quant à lui, a laissé place aux échanges et aux visites du projet de chaufferie biomasse et de réseau de chaleur pour les bâtiments communaux, et de [la cour d'école de Bonnieux qui a été désimperméabilisée et végétalisée](#).

Plusieurs thèmes ont été abordés tels que l'érosion de la biodiversité, les principes de l'aménagement durable, la sobriété foncière, ou encore la gestion de l'eau. Cette journée a été possible grâce au soutien

Ecrit par le 7 juillet 2026

de la Région Sud et de la commune de Bonnieux, et la participation active du [Groupe régional d'experts sur le climat](#) (GREC-SUD), de l'[Agence régionale pour la Biodiversité et l'Environnement](#) (ARBE) et de l'[Office Français de la Biodiversité](#) (OFB).

Pour en savoir plus sur les présentations et les intervenants, [cliquez ici](#).

V.A.

Comment atténuer le changement climatique et adapter le territoire ? un séminaire organisé à destination des élus

Ecrit par le 7 juillet 2026



Le parc naturel régional du Luberon et le réseau des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur organisent un séminaire à destination des élus du territoire Luberon-Lure, le mardi 6 décembre à Bonnieux.

L'objectif de ce séminaire est d'apporter une meilleure connaissance de l'impact du changement climatique localement, donner des clés et des outils aux élus du territoire afin de mieux anticiper, atténuer et s'adapter aux conséquences du changement climatique par des actions identifiables et reproductibles.

Programme

9h15-12h : mieux appréhender la notion de changement climatique.

- Le parc naturel régional du Luberon à l'épreuve du changement climatique, introduction par Dominique Santoni, présidente du parc du Luberon.
- Les enjeux croisés du changement climatique, de ses conséquences et de l'érosion de la biodiversité dans le parc naturel régional du Luberon, par Antoine Nicault, animateur au Grec-Sud.

Ecrit par le 7 juillet 2026

- Les réponses à ces enjeux et notamment les principales notions qui structurent la politique climatique : anticipation, atténuation, adaptation, solutions d'adaptation fondées sur la nature : partage d'expériences locales, par Solène Cusset, animatrice interrégionale - projet life Artisan à l'office française de la Biodiversité.
- La nature dans les villes et villages et l'adaptation au changement climatique : présentation des principes de l'aménagement durable et de nombreux retours d'expérience illustrés de collectivités de la région.
- Le mémento « Aménager avec l'eau et la nature, une opportunité face au changement climatique », par Agnès Hennequin, chargée de mission aménagement et biodiversité à l'Arbe.
- Le guide « Demain, habiter le Luberon », par Clara Peltier, chargée de mission urbanisme au parc du Luberon.
- Gérer l'eau dans le contexte du changement climatique : l'exemple du plan de gestion quantitative de la ressource en eau du Calavon (PGRE), de la planification aux économies d'eau, par Cédric Proust, chargé de mission eau au parc du Luberon.
- Projection de films autour du changement climatique et de la biodiversité.

12h15-13h45 : déjeuner

14h-16h30 : échanges et visites de sites

- Face au changement climatique, des solutions concrètes mises en place localement et reproductible, présentation et remise du kit « changement climatique » aux élus.
- La parole est à vous.
- Atténuation du changement climatique : présentation du projet de chaufferie biomasse et de réseau de chaleur pour les bâtiments communaux, par Nathalie Clairault, conseillère déléguée forêt et environnement, à Bonnieux.
- Adaptation au changement climatique : présentation de l'opération « Coins de verdure pour la pluie dans les cours d'école du Luberon », par Charlotte Carbonnel, vice-présidente du parc, une élue de Bonnieux et Mariam Mehdi, chargée de mission éducative au territoire au parc du Luberon.
- Visite de la cour d'école de la commune de Bonnieux qui a été désimperméabilisée et végétalisée pour améliorer le cadre de vie des élèves et de leurs enseignants, remettre l'eau au cœur de la ville et anticiper le changement climatique.

Mardi 6 décembre à 9h15, maison du livre et de la culture à Bonnieux.

J.R.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Vaison Ventoux : les élus de l'intercommunalité viennent à votre rencontre



La communauté de communes Vaison Ventoux organise cinq réunions publiques du 17 novembre au 8 décembre pour permettre aux habitants du territoire de mieux connaître leur intercommunalité.

Cinq réunions publiques sont programmées à partir du 17 novembre sur tout le territoire Vaison Ventoux. Cinq rencontres de secteur pour permettre aux habitants de l'intercommunalité :

- de mieux connaître leur intercommunalité ;
- de poser leurs questions sur les domaines d'intervention de la communauté de communes ;
- d'échanger avec les élus.

Chaque réunion de secteur abordera plus particulièrement les questions relatives à certaines communes, mais les habitants ont la possibilité de participer aux dates de leur choix.

Secteur de St-Romain-en-Viennois

Communes de Faucon, Puyméras, St-Romain-en-Viennois.

Judi 17 novembre à 18h30 - Salles des fêtes de St-Romain-en-Viennois

Secteur d'Entrechaux

Communes de Brantes, Crestet, Entrechaux, Mollans-sur-Ouvèze, St-Marcellin-les-Vaison, St-Léger-du-

Ecrit par le 7 juillet 2026

Ventoux, Savoillan.

Jeudi 24 novembre à 18h30 - Salle des fêtes d'Entrechoux

Secteur de Cairanne

Communes de Cairanne, Rasteau, St-Roman-de-Malegarde.

Mardi 29 novembre à 18h45 - Salle des fêtes de Cairanne

Vaison-la-Romaine

Jeudi 1^{er} décembre à 18h30 - Espace culturel de Vaison-la-Romaine

Secteur de Séguret

Communes de Buisson, Roaix, Sablet, Séguret, Villedieu.

Jeudi 8 décembre à 18h30 - Salle des fêtes de Séguret

Plus d'informations sur www.vaison-ventoux.fr.

J.R.

Vaucluse : quel candidat les élus ont-ils parrainé pour la présidentielle ?

Ecrit par le 7 juillet 2026



Pour pouvoir se présenter à l'élection présidentielle, chaque candidate et candidat doit être parrainé par 500 élus au minimum avant le 4 mars prochain. Tous les maires de communes peuvent apporter leur parrainage, mais ce ne sont pas les seuls. Les députés, sénateurs, députés européens, conseillers territoriaux et délégués des Français de l'étranger sont aussi de la partie. En Vaucluse, découvrez ci-après les parrainages signés par les élus habilités à soutenir un candidat et validés par le [Conseil constitutionnel](#).

Marine Le Pen arrive en tête auprès des élus vauclusiens en cumulant 12 parrainages. Elle est talonnée par le duo au coude-à-coude : Emmanuel Macron / Valérie Pécresse avec 7 parrainages chacun. En queue de peloton, nous retrouvons Anne Hidalgo (3 parrainages), Jean Lassalle (2 parrainages), Yannick Jadot (2 parrainages), Eric Zemmour (2 parrainages), Fabien Roussel (1 parrainage), Christiane Taubira (1 parrainage), Nicolas Dupont-Aignan (1 parrainage) et Hélène Thouy (1 parrainage). Parmi les abonnés absents : Jean-Luc Mélenchon, Nathalie Arthaud, Philippe Poutou ou François Asselineau. À moins d'un mois de l'officialisation des candidatures à l'élection présidentielle, seuls Valérie Pécresse, Emmanuel Macron et Anne Hidalgo ont les 500 parrainages d'élus nécessaires. Découvrez la liste des parrainages en Vaucluse :

Maires

Ecrit par le 7 juillet 2026

- Avignon - HELLE Cécile : HIDALGO Anne
- Bonnieux - RAGOT Pascal : MACRON Emmanuel
- Cabrières-d'Avignon - CRESP Delphine : PÉCRESSE Valérie
- Camaret-sur-Aigues - De BEAUREGARD Philippe : Le PEN Marine
- Caseneuve - RIPERT Gilles : MACRON Emmanuel
- Entraigues-sur-la-Sorgue - MOUREAU Guy : ROUSSEL Fabien
- Flassan - JOUVE Michel : LASSALLE Jean
- Lagarde-Paréol - LEAUNE Fabrice : DUPONT-AIGNAN Nicolas
- Lagnes - SILVESTRE Claude : MACRON Emmanuel
- Le Pontet - HEBRARD Joris : Le PEN Marine
- Malemort-du-Comtat - ROUX Ghislain : LASSALLE Jean
- Mondragon - PEYRON Christian : MACRON Emmanuel
- Morières-les-Avignon - SOUQUE Grégoire : Le PEN Marine
- Orange - BOMPARD Yann : ZEMMOUR Eric
- Richerenches - VALAYER Pierre-André : PÉCRESSE Valérie
- Rustrel - TARTANSON Pierre : THOUY Hélène
- Saumane-de-Vaucluse - CHABAUD-GEVA Laurence : MACRON Emmanuel

Conseillers départementaux

- ALLEL Samir : JADOT Yannick
- ANDRES Valerie : ZEMMOUR Eric
- BONNET Florelle : Le PEN Marine
- BOUCHET Suzanne : PÉCRESSE Valérie
- BRUN Danielle : Le PEN Marine
- DUBOIS Annick : HIDALGO Anne
- De LEPINAU Hervé : Le PEN Marine
- LOUARD Léa : JADOT Yannick
- MARTINEZ-TOCABENS Fabrice : TAUBIRA Christiane
- OBER Jean-Claude : Le PEN Marine
- THOMAS DE MALEVILLE Marie : Le PEN Marine

Conseillers régionaux

- AUZANOT Bénédicte : Le PEN Marine
- D'AIGREMONT Thierry : Le PEN Marine
- RIGAULT Anne-Sophie : Le PEN Marine
- RIMBERT Catherine : Le PEN Marine

Députés

- AUBERT Julien, 5e circonscription : PÉCRESSE Valérie

Ecrit par le 7 juillet 2026

- BOUCHET Jean-Claude, 2e circonscription : PECRESSE Valérie
- MORENAS Adrien, 3e circonscription : MACRON Emmanuel
- ZITOUNI Souad, 1e circonscription : MACRON Emmanuel

Sénateurs

- BLANC Jean-Baptiste : PÉCRESSE Valérie
- MILON Alain : PÉCRESSE Valérie
- STANZIONE Lucien : HIDALGO Anne

L.M.